

COMMUNE DU TEILLEUL
COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL
COMMUNE DELEGUEE DE HEUSSE
COMMUNE DELEGUEE DE SAINTE MARIE DU BOIS

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 9 novembre 2021, le maire de LE TEILLEUL 50640 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation et aliénation partielle de quatre chemins ruraux et d'exploitation situés sur la commune nouvelle de Le Teilleul (50640) : chemin d'exploitation n°50 « Le Bois Badon » et chemin rural n°26 « Saint Patrice » sur la commune déléguée de Le Teilleul ; chemin rural n°29 « Le Bisson » sur la commune déléguée de Heussé ; chemin d'exploitation n°10 « Les Loges » sur la commune déléguée de Sainte Marie du Bois.

A cet effet M. LE GOFFIC Alexis, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du Teilleul, **du 10 décembre 2021 au 28 décembre 2021 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur recevra en mairie **le vendredi 10 décembre 2021 de 9 h à 11 h et le mardi 28 décembre 2021 de 10 h 30 à 12 h 30**. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par messagerie électronique à l'adresse suivante : mairieduteilleul@wanadoo.fr ou adressées également par écrit au commissaire-enquêteur en mairie du Teilleul, 60 rue Beauregard, 50640 Le Teilleul.

A l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie du Teilleul et sur le site internet : « leteilleul.fr ».

A l'issue de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera définitivement sur l'aliénation totale ou partielle des chemins ruraux au vu du rapport du commissaire-enquêteur.

Le Maire,
Véronique KUNKEL

